HÉRERGEMENT

PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP CHOISIR SON HÉBERGEMENT

e temps qui fait son œuvre, les enfants qui quittent le nid... Il arrive un moment dans la vie de chacun où le logement devient trop grand, inadapté au point qu'il en devient inconfortable. Il est alors temps de songer à vivre ailleurs, autrement. Et le département du Pas-de-Calais accompagne celles et ceux, seuls ou en couple, pour trouver la meilleure solution pour continuer à vivre des jours heureux. Entre le domicile classique et les établissements d'hébergement. il existe diverses formules intermédiaires qui permettent aux personnes âgées ou en situation de handicap ayant encore une certaine autonomie, de vivre en toute sécurité.

LE BÉGUINAGE

Le plus connu d'entre eux, ou en tout cas celui qui a peutêtre le plus d'attention des élus, est le béguinage : des



logements ordinaires, regroupés mais indépendants les uns des autres. Souvent, il s'agit de petites maisons de plain-pied, en centre-bourg des zones rurales, avec un espace commun mis à disposition pour se rencontrer, partager des repas, des animations proposées par la commune, une association ou le bailleur. Les habitants sont libres d'aller et venir comme ils le souhaitent, dans un cadre sécurisé.

L'intervention du Département consiste à délivrer un label qui répond à un cahier des charges strict, qui veille au confort et à la sécurité des habitants. Il accompagne aussi à leur construction en délivrant aux porteurs de projets (le plus souvent des communes) des conseils pour obtenir cette marque de confiance. L'hébergement est à la charge de l'habitant et comprend le loyer, les charges locatives et les frais liés à des prestations ou ser-vices (restauration, activités, etc.). Les locataires peuvent bénéficier des allocations logement ou de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile. Pour intégrer un béguinage, l'usager doit compléter un dossier auprès de la commune concernée ou du bailleur social. Le délai d'accès est variable selon la demande.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Il s'agit de solutions intermédiaires entre le béguinage et l'Ehpad. Les Marpa (maison d'accueil et résidence pour l'autonomie), plutôt en milieu rural, et les foyers logements (souvent gérés par les CCAS en milieu urbain) offrent plus souvent un hébergement sous forme d'immeuble, mais où chaque personne dispose d'un appartement de plusieurs pièces où il peut vivre en autonomie s'il le souhaite, avec des sanitaires et une cuisine indépendante. Il peut ainsi recevoir sa famille, et l'aménager à sa convenance. À la différence des béguinages, ils disposent de personnel

d'animation propre à l'établissement. Elles sont réalisées dans un espace commun, où peut aussi être proposée de la restauration. Cette fois, le Département doit délivrer une autorisation qui dépend du code de l'action sociale et des familles. Les résidences bénéficient aussi d'un « forfait autonomie » pour développer des actions pour prévenir la perte d'autonomie ou l'isolement, pour améliorer le bien-être au quotidien des résidents ou leur nutrition.

L'HABITAT INCLUSIF, HABITAT D'AVENIR?

Et si l'avenir s'écrivait en commun? C'est la piste qu'étudie sérieusement le Département pour développer de nouvelles solutions d'hébergement. L'habitat inclusif, c'est une grande famille de différents dispositifs d'habitats qui permettent aux personnes d'être dans un logement individuel mais s'inscrit dans un ensemble collectif. Généralement, une pièce de vie commune permet de se retrouver autour d'un projet de vie sociale partagé. Orienté vers les personnes âgées ou en situation de handicap, ce mode d'hébergement peut aussi prendre la forme d'une colocation. En bénéficiant de l'aide personnalisée à l'autonomie ou de la prestation de

colocation.

En bénéficiant de l'aide
personnalisée à l'autonomie
ou de la prestation de
compensation du handicap, les
personnes peuvent par exemple
mettre leurs heures d'aide
à domicile en commun. Des
subventions d'investissements
pour adapter le logement à leur
handicap et bientôt peut-être
une aide à la vie partagée peut
aussi être versée aux porteurs
de ce type de projet.

